



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pepinieristes

Question écrite n° 2126

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les pépiniéristes forestiers pour être honorés de leurs factures correspondant aux fournitures de plants forestiers, en contrepartie des bons-subvention du Fonds forestier national. Le FFN a connu une baisse de recettes après la réforme intervenue en 1991 et depuis, les crédits affectés sont en nette diminution. Il lui demande en conséquence quelles sont les dispositions qui peuvent être prises rapidement en faveur de la filière bois, pour faire en sorte que des crédits de paiement suffisants soient mis à la disposition des directions départementales de l'agriculture.

Texte de la réponse

Le prélèvement et la répartition de la taxe unique sur les produits forestiers (TUPF) qui alimentait le fonds forestier national ont fait l'objet de critiques de la part de la Commission des communautés européennes. Le fonds a donc dû subir une réforme appliquée à partir du 1er janvier 1991 qui a, en particulier, supprimé la déductibilité de la taxe, ce qui a obligé à diminuer le taux de base de celle-ci, mais en l'appliquant à un nombre plus grand d'activités, notamment vers le secteur aval. Cette nouvelle forme de taxation a notamment eu comme conséquence de multiplier par dix le nombre d'assujettis ; celui-ci est passé de 5000 scieries à 50 000 entreprises de tailles petites, moyennes ou grosses, avec ce que cela implique comme temps nécessaire à la mise en œuvre et à la pleine efficacité du dispositif. Par ailleurs, ces nouvelles dispositions sont intervenues à une période de crise dans le secteur du bois et les difficultés économiques qui perdurent pèsent toujours sur les recettes du fonds. Le constat est que les recettes ont été très inférieures aux prévisions et que la situation du FFN s'est rapidement et substantiellement dégradée. Le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploie actuellement à rechercher les solutions les plus adaptées à son rétablissement car le fonds forestier national est un instrument essentiel de la politique forestière. Des avancées concrètes ont déjà eu lieu et d'autres viendront. L'effort qui vient d'être engagé par le Gouvernement en faveur des mesures de soutien à l'économie, en particulier les mesures en faveur du logement, est un élément qui doit contribuer, dans une certaine mesure, au redressement souhaité.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2126

Rubrique : Horticulture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1599

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3047